



**Consejo Económico
y Social**

Distr.
GENERAL

E/CN.4/2000/141
28 de marzo de 2000

ESPAÑOL
Original: FRANCÉS

COMISIÓN DE DERECHOS HUMANOS
56º período de sesiones
Tema 9 del programa

CUESTIÓN DE LA VIOLACIÓN DE LOS DERECHOS HUMANOS Y LAS
LIBERTADES FUNDAMENTALES EN CUALQUIER PARTE DEL MUNDO

Nota verbal de fecha 27 de marzo de 2000 dirigida a la Secretaría de la Comisión
de Derechos Humanos por la Misión Permanente de la República de Burundi
ante la Oficina de las Naciones Unidas en Ginebra

La Misión Permanente de la República de Burundi ante la Oficina de las Naciones Unidas y demás organizaciones internacionales en Ginebra saluda atentamente a la Secretaría de la Comisión de Derechos Humanos en su 56º período de sesiones y tiene el honor de referirse a la nota verbal adjunta * para solicitar que los elementos que en ella se incluyen se consideren una corrección del informe sobre la situación de los derechos humanos en Burundi y se publiquen como documento de la Comisión, habida cuenta de que por consideraciones prácticas no se puede incluirlos en la versión definitiva del documento (E/CN.4/2000/34).

* El anexo se reproduce como se recibió, en francés únicamente.

Commentaires sur la partie historique du Rapport sur la situation des droits de l'homme au BURUNDI,
Document E/CN.4/2000/34

1. Au paragraphe 20, il faudrait remplacer les lignes 1 à 4 par : "Au XIX Siècle, un conflit de succession engendre la scission de la dynastie Ganwa en deux lignages rivaux: les BEZI et les BATARE. La colonisation a entretenu cette rivalité dans son intérêt jusqu'à la naissance des partis politiques. Les BEZI ont massivement adhéré à l'Union pour le Progrès National (UPRONA) indépendantiste et les BATARE au parti démocrate chrétien (P.D.C) favorable à la tutelle et soutenu par la métropole".
 - la dernière phrase du paragraphe devrait s'écrire ainsi : "Entre- temps, une concurrence déloyale entre les successeurs potentiels du Prince Louis RWAGASORE à la tête de l'Uprona et du Gouvernement se solde par la rivalité entre HUTU et TUTSI.
Et ajouter à la fin : La montée de l'extrémisme ethnique débouche en janvier 1965 par l'assassinat du Premier Ministre Pierre NGENDANDUMWE suivi d'une première tentative du coup d'Etat et de la répression en Octobre de la même année.
2. Au paragraphe 21, à la 5^{me} ligne: après Tanzanie, ajouter " depuis 1965".
 - A la dernière ligne; ajouter après communauté: " approximativement 300.000 personnes".
3. Au paragraphe 22, à la dernière phrase; la modifier comme suite: — en vue de situer les responsabilités, traduire en justice les responsables des tueries et les spoliateurs des biens des disparus.
4. Au paragraphe 23; à la ligne 3, modifier la phrase comme suite: Mais le pouvoir demeure entièrement entre les mains des TUTSI dont certains responsables instituent la persécution des confessions religieuses et la discrimination ethnique dans les écoles (I- U).
5. Au paragraphe 24; à la 2^{me} ligne, il faudrait formuler ainsi la phrase: " En 1988, en réaction à de nouveaux massacres et à leur répression; il constitue.....
